

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 26 janvier 2015 à 20 h 00.

PRÉSENTS : Marc Dubeau, Maire
Mario Godbout, Conseiller
Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
Lawrence Cassista, Conseiller
Lucie Racine, Conseillère
Bruno Guilbault, Conseiller
Jean-François Labranche, Conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

Madame Anick Patoine assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

PUBLIC : Un (1)

RÉS.NO.2015-01-543

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le Conseil municipal procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h01 avec l'ordre du jour.

RÉS.NO.2015-01-544

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal adopte, l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 26 janvier 2015 présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

RÉS.NO.2015-01-545

AUTORISER L'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT DESJARDINS

ATTENDU QUE la marge de crédit Desjardins possède actuellement une limite de 200 000\$;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire d'augmenter la marge de crédit au maximum autorisé;

ATTENDU QUE le maximum autorisé par Desjardins est égal à 90% de la valeur de la taxe foncière.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal autorise la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière à procéder à l'augmentation de la marge de crédit Desjardins au maximum autorisé, soit 728 000\$;
2. Le Conseil municipal autorise le Maire et la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière à signer tous les documents;
3. Copie de cette résolution soit transmise à Mme Lisette Pelletier, Directrice des comptes pour Desjardins Entreprises Québec-Capitale.

RÉS.NO.2015-01-546

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015

IL EST PROPOSÉ Monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. De lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2015 à 20h07.

N.B Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière